



PROGRAMME DE FORMATION : BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

Organisme de Formation : CLUB DE SAUVETAGE DE LACANAU

Lieux de formation :

- **Théorie** : Pôle de l'Aiguillonne, 3 rue de l'Aiguillonne, 33680 LACANAU.
- **Pratique Aquatique** : Piscine de Saint-Médard-en-Jalles, 116 Av. Anatole France, 33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES.

1. INFORMATIONS CLÉS

- **Public visé** : Toute personne souhaitant assurer la surveillance des baignades d'accès gratuit ou payant.
- **Prérequis** :
 - Être âgé de 17 ans révolus au début de la formation (18 ans obligatoires pour la délivrance du diplôme).
 - Disposer d'un certificat médical d'aptitude conforme à la réglementation en vigueur.
 - Être titulaire du PSE 1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1) à jour de sa formation continue.
- **Durée** : Variable selon le calendrier des entraînements (une saison sportive).
- **Tarif** : 290 € TTC (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).
- **Effectif** : De 2 à 24 apprenants maximum par session d'examen.
- **Encadrement** : Taux d'encadrement strict (2 formateurs pour 2 à 12 élèves, 3 formateurs pour 13 à 24 élèves).
- **Délai d'accès** : Inscription possible jusqu'à 48h avant le début de la session, sous réserve de places disponibles.

2. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'assurer la sécurité des usagers dans les zones de baignade aménagées et réglementairement autorisées.

Il devra maîtriser :

1. La réglementation de la surveillance des baignades et le cadre juridique.
2. Les techniques de natation et de sauvetage aquatique avec et sans matériel.



3. La prise en charge d'une personne en détresse (de la récupération à la sortie de l'eau).
4. Les premiers secours liés à la noyade et aux accidents aquatiques.

3. CONTENU DE LA FORMATION

Module Théorique (QCM)

Préparation à l'épreuve de QCM de 40 questions portant sur :

- Le secourisme.
- La réglementation des baignades.
- L'organisation des secours et la sécurité civile.
- La météorologie, le milieu naturel, la signalisation.

Module Pratique (Entraînement Piscine)

Préparation technique et physique aux épreuves aquatiques :

- **Parcours de sauvetage 100m** : Nage ventrale, apnée, remorquage d'un mannequin (visage hors de l'eau).
- **Parcours de sauvetage 250m (PMT)** : Utilisation des Palmes, Masque et Tuba, techniques de nage, récupération et remorquage.
- **Action sur le noyé (ASB)** : Prise de dégagement, remorquage d'une victime en détresse, sortie d'eau, sécurisation et bilan secouriste.

4. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS TECHNIQUES

- **Méthodes** : Entraînements sportifs en ligne d'eau, apprentissage des techniques de remorquage, simulations d'examen blanc, cours théoriques en salle.
- **Moyens techniques** : Lignes d'eau réservées (Piscine St Médard), mannequins de sauvetage réglementaires, matériel PMT, salle de cours équipée (Pôle de l'Aiguillonne).
- **Équipe Pédagogique** :
 - Un Responsable Pédagogique désigné.
 - Un Maître-Nageur Sauveteur (MNS) obligatoirement présent pour les séquences aquatiques.
 - Formateurs BNSSA ou FSSA à jour de leur formation continue.
 - Un Formateur de Formateurs (PAE FPS) pour la partie secourisme.

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CERTIFICATION

L'examen est organisé directement par l'Organisme de Formation sous forme d'une session unique regroupant un jury d'au moins 3 personnes. Le candidat doit réussir les 4 épreuves suivantes (toute note éliminatoire à une épreuve entraîne l'échec global) :

1. **Épreuve n°1 (100m)** : Parcours combiné (nage, apnée, remorquage mannequin). *Tolérance*



immersion visage mannequin : 3 secondes.

2. **Épreuve n°2 (250m)** : Parcours avec Palmes-Masque-Tuba. *Tolérance immersion visage mannequin : 3 secondes.*
 3. **Épreuve n°3 (Secours à personne)** : Sauvetage d'une victime simulant une détresse, saisie, sortie d'eau et mise en sécurité. Vérification des acquis secouristes.
 4. **Épreuve n°4 (QCM)** : Questionnaire de 40 items (Durée : 45 min environ). Une note inférieure à 30/40 est éliminatoire.
- **Certification** : Délivrance du diplôme BNSSA par l'organisme de formation (validité 5 ans).
 - **Recyclage** : Tous les 5 ans, une formation continue (comprenant les épreuves 1 et 3) est obligatoire pour proroger le diplôme.

6. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation nécessite des aptitudes physiques spécifiques. Nous invitons les personnes en situation de handicap à contacter notre référent pour étudier la faisabilité et les éventuelles adaptations médicales autorisées.

- **Référent Handicap** : Charlie DUPONT
- **Contact** : 06 80 67 79 30 – dupont.charlie@orange.fr

Contact et Inscription :

Club de Sauvetage de Lacanau

Email : lacanau.sauvetage.cotier@gmail.com